

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 19 avril 1933.)

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Dario Marquez Iragorri, nommé consul général de carrière de Vénézuéla à Genève, avec juridiction sur toute la Suisse, en remplacement de M. Luis F. Calvi.

Le consulat de Suisse à Madras est provisoirement fermé et la gérance des affaires qui en relèvent, confiée au consul général de Suisse à Bombay.

(Du 21 avril 1933.)

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes:

au canton de Soleure:

- a. 20 pour cent des frais de travaux d'assainissement au lieu dit « Dickenmatten », commune de Lostorf (devis: 32,000 fr.; maximum: 6400 fr.);
 - b. 20 pour cent des frais de travaux d'assainissement sur le territoire de la commune de Rodersdorf (devis: 97,000 fr.; maximum: 19,400 fr.);
 - c. 20 pour cent des frais de travaux d'assainissement sur le territoire de la commune de Witterswil (devis: 65,000 fr.; maximum: 13,000 fr.).
-

M. Hans Gremminger, de Lommis (Thurgovie) et Feuerthalen (Zurich), secrétaire de chancellerie de I^{re} classe, est promu vice-consul de carrière avec effet au 1^{er} septembre 1933 et nommé, avec entrée en fonction à cette même date, gérant du consulat général de Suisse à Lisbonne.

M. Fritz Fischer, D^r ès sciences techniques, ingénieur électricien diplômé, d'Oberdiessbach, actuellement suppléant du directeur du laboratoire central de la S. A. Siemens & Halske, à Berlin, est nommé professeur ordinaire de physique technique à l'école polytechnique fédérale.

M. Albert Röthlisberger, notaire, de Langnau (Berne), actuellement employé à titre provisoire à la chancellerie du département militaire, est nommé juriste de II^e classe à cette chancellerie.

Le Conseil fédéral a accepté, avec remerciements pour les services rendus, la démission sollicitée par le colonel Ernst Burgunder, commandant de la brigade d'artillerie 3, à Berne, de ses fonctions de juge au tribunal de division 2 B.

Le colonel Rudolf Schüpbach, à Kirchberg, commandant de la brigade d'infanterie 6, jusqu'ici suppléant du tribunal de division 2 B, est nommé membre de ce tribunal pour le reste de la période administrative courante expirant le 28 février 1935, et le major Walter Frölicher, à Soleure, commandant du groupe d'obusiers lourds de campagne 1, est nommé suppléant de ce tribunal.

M. Bernard Marty, secrétaire central de la société suisse des contre-maîtres, à Zurich, est nommé membre du conseil d'administration de la caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents pour le reste de la période administrative courante expirant le 31 décembre 1936, en remplacement de M. Johann Studer, décédé.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Liste des droits de monopole et de compensation.

Le N. B. ad position n° 968 du tarif d'usage des douanes suisses reçoit la teneur suivante:

« Les produits contenant de l'alcool qui rentrent sous cette position paient le droit de monopole suivant le *N. B. ad 981, chiffres 1 et 2*; la pulpe de baies de genièvre, évaporée jusqu'à consistance (purée, jus, etc.) paie un droit de monopole de 110 francs par quintal brut.

« Les produits d'origine animale, conservés dans l'alcool (ovaires, placentas, etc.) paient, en vertu du monopole de l'alcool, un émolument de 10 francs par quintal brut. »

Berne, le 22 avril 1933.

Direction générale des douanes.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.04.1933
Date	
Data	
Seite	732-733
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 892

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.